



Fédération Française  
de Spéléologie

Lyon, le 26 février 2018

**CDS de Meurthe et Moselle**

Appartement 17 – Batiment Utrillo  
3, rue de Versailles  
54180 HEILLECOURT

Réf GK/2018-10  
Suivi Jean-Pierre HOLVOET  
Tél. 04 72 56 35 71  
Courriel [secretariat@ffspeleo.fr](mailto:secretariat@ffspeleo.fr)  
Objet Reconnaissance de votre CDS

Monsieur le Président,

Vu les nouveaux statuts et règlement intérieur du Comité Départemental de Spéléologie de Meurthe et Moselle, adoptés le 11 février 2017,

Vu l'article 3 des statuts de la Fédération Française de Spéléologie,

Vu l'article 3 du règlement intérieur de la Fédération Française de Spéléologie,

Vu l'avis favorable de la Commission Statuts et règlements fédéraux ;

J'ai le plaisir de vous informer que la Fédération Française de Spéléologie (FFS) confère au Comité Départemental de Meurthe et Moselle le droit de représenter la Fédération en tant que structure déconcentrée, dans la limite des prérogatives mentionnées dans ses statuts.

Veillez agréer, Monsieur le président, mes sincères et amicales salutations.

**Gaël KANEKO**  
Président

Copie :  
LIGES  
Préfecture de Meurthe et Moselle  
DDCSPP Meurthe et Moselle

28 rue Delandine - 69002 Lyon – Tél. 04 72 56 09 63 – Fax. 04 78 42 15 98

Association loi 1901 reconnue d'utilité publique, agréée par les Ministères chargés des sports (agrément sport), de la jeunesse et de l'éducation populaire (agrément jeunesse et éducation populaire), de l'intérieur (agrément sécurité civile) et de l'environnement (agrément environnement).

[www.ffspeleo.fr](http://www.ffspeleo.fr)

